

soulever ce point aujourd'hui, car mon seul regret, c'est de ne pas l'avoir fait plus tôt. Peut-être ai-je été trop négligent ou trop confiant en espérant qu'on trouverait une solution.

Monsieur l'Orateur, un dernier point avant que je reprenne mon siège. Je pense que je vous soumets un problème épineux, mais très important. Le seul mot qui me vient à l'esprit et qui se rapproche de ce qu'on entend par la qualité de l'eau est le mot «conservation». A mon avis, il y a tellement de différences entre le concept de la conservation et celui de la qualité qu'on ne peut même pas voir de rapport entre ces deux mots. Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur: je pense que la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général, fondée sur l'opinion des conseillers de Sa Majesté, ne couvre pas tous les aspects dont nous sommes saisis cet après-midi.

Je dirai aussi que je n'ai pas l'intention de permettre que moi-même, ou un des membres de la loyale opposition de Sa Majesté, nos amis à ma gauche ou nos amis qui siègent au sud de nous à la Chambre, soyons pris au piège pour n'avoir pas soulevé cette question maintenant pour que Votre Honneur puisse la trancher de façon à pouvoir rectifier la recommandation qui doit accompagner le bill. Pendant que j'y suis, je dirai que si nous n'avons pas fait une trop grande concession en renonçant à nous occuper de ces recommandations ou résolutions antérieures, c'est là un exemple bien net de ce que nous serions exposés à perdre au Parlement actuel, ou à un quelconque Parlement si nous laissons passer une chose pareille sans exiger de vérification ou sans mot dire.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à redire au groupement des amendements dont vous avez parlé. Nous trouvons aussi que vos propositions concernant les mises aux voix sont raisonnables. Toutefois, j'avoue que certaines de vos réserves au sujet des amendements proposés nous inquiètent beaucoup. Sauf erreur, je crois comprendre que vous contestez les motions n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4 et 16. Je ne prétendrai pas qu'elles sont toutes entièrement admissibles au point de vue de la procédure. Il me semble toutefois que certaines d'entre elles le sont et que Votre Honneur devrait tenir compte d'un argument fondamental se rattachant à la thèse invoquée par le député.

Comme nous le savons tous, ce projet de loi est intitulé loi pourvoyant à la gestion des

ressources en eau du Canada. Mais la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général mentionne la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources en eau. Je sais que le mot «conservation» peut avoir un sens très étroit, et désigner simplement le maintien d'une certaine quantité. Mais ce n'est sûrement pas le seul sens du mot «conservation». Assurément, il faut s'intéresser à la qualité comme à la quantité de l'eau.

Afin que Votre Honneur ne pense pas que je tente d'introduire un nouvel élément dans la discussion, je signale ce passage dans le préambule du projet de loi. Je demande en particulier à Votre Honneur de lire la première partie de l'alinéa 2 de l'exposé des motifs, les voici:

• (3.20 p.m.)

Considérant que la pollution des ressources en eau du Canada constitue, pour la santé, le bien-être et la prospérité de la population du Canada et pour la qualité du milieu canadien en général, une menace sérieuse qui s'accroît rapidement et qu'en conséquence il est devenu urgent, dans l'intérêt national, de prendre des mesures en vue de pourvoir à une gestion de la qualité des eaux dans les régions les plus sévèrement touchées du Canada;

Je prie Votre Honneur de faire figurer cet alinéa dans l'exposé des motifs du bill, avec le titre et les indications relatives à la conservation. Vous conviendrez avec nous que le sujet de la qualité des eaux—celui de la préservation et de la conservation de cette qualité—rentre strictement dans le cadre de ce bill.

C'est ce qui m'autorise à dire que certains des amendements que Votre Honneur met en question devraient être acceptés. On n'aime jamais admettre qu'une partie d'une proposition dont on est l'auteur présente des faiblesses, mais dans l'espoir de sauver les plus fortes, je suis prêt à reconnaître qu'il y a un ou deux passages impliquant des dépenses et qu'il y a une allusion à une subvention fédérale. Je suppose qu'une simple allusion à une dépense ou même la suggestion, dans l'article relatif à l'interprétation, de créer tel ou tel conseil, semble postuler une certaine dépense et Votre Honneur pourrait estimer que c'est aller un peu trop loin. Même maintenant, je ne suis pas prêt à le concéder mais, examinant, par exemple, la motion n<sup>o</sup> 2 qui vise à insérer dans l'article relatif à l'interprétation du bill, un paragraphe concernant les normes de qualité des eaux, je supplie Votre Honneur d'y réfléchir à nouveau.